

Département du Gard
Arrondissement de Nîmes
Ville de Bagnols-sur-Cèze

Délibération du Conseil municipal n° 2024-12-183
Séance du 18 décembre 2024

Objet : Lancement de boutiques éphémères sur le circuit marchand

Nombres d'élus total : 33		
présents	ayant donné procuration	absents
20	8	5

VOTE	
Unanimité	Contre : 0
	Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 décembre à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves **CHAPELET**, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 11 décembre 2024

Conseillers municipaux présents : Jean-Yves **CHAPELET**, Maxime **COUSTON**, Michèle **FOND-THURIAL**, Christian **BAUME**, Jean Christian **REY**, Philippe **BERTHOMIEU**, Justine **ROUQUAIROL**, Christian **SUAU**, Carine **BOISSEL**, Raymond **MASSE**, Nicole **SAGE**, Catherine **HERBET**, Michel **SELLENS**, Claude **ROUX**, Françoise **SERVOL**, Jean-Louis **MORELLI**, Léopoldina **MARQUES-ROUX**, Bernard **NASS**, Thierry **VINCENT**, Jérôme **JACKEL**

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : Christine **MUCCIO** procuration à C. **BOISSEL**, Jennifer **OBID** procuration à M.**COUSTON**, Monique **GRAZIANO-BAYLE** à C.**BAUME**, Michel **CEGIELSKI** procuration à P.**BERTHOMIEU**, Sandrine **ANGLEZAN** procuration à M.**FOND-THURIAL**, Laurence **SALINAS-MARTINEZ** procuration à F. **SERVOL**, Ali **OUATIZERGA** procuration à C.**SUAU**, Marilyne **FOURNIER** procuration à C.**ROUX**

Conseillers municipaux absents : Mourad **ABADLI**, Sylvain **HILLE**, Pascale **BORDES**, Guillaume **SANCHEZ**, Olivier **WIRY**

Secrétaire de séance : Maxime **COUSTON**

Objet : Lancement de boutiques éphémères sur le circuit marchand

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

Vu la Convention Cadre « Action Cœur de Ville » signée le 08 octobre 2018,

Vu l'avenant à la convention cadre « Action Cœur de Ville » pour la période 2023-2026,

Considérant la vacance commerciale notable sur le circuit marchand de la ville,

Considérant le souhait de mettre en place des boutiques éphémères en phase de test sur ce circuit marchand,

Considérant le critère de la taille de l'entreprise pouvant candidater, à savoir les petites et moyennes entreprises défini par un texte communautaire du 17 juin 2014 (Règlement UE n°651/2014),

Considérant qu'une commission commerce sera instituée pour analyser et sélectionner les candidatures, commission qui sera composée d'élus, d'agents, de membres de la CCI et de la CMA selon le profil des porteurs de projets,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission travaux, aménagement urbain, environnement et cadre de vie ainsi qu'à la Commission des affaires financières, de la commande publique, de la modernisation, des ressources humaines et de la tranquillité publique du 04 décembre 2024.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le dossier de candidature de la boutique éphémère,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à louer des locaux vacants pour ce projet et de les sous-louer à des porteurs de projets sélectionnés par la commission commerce,
- d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à réaliser l'ensemble des démarches nécessaires à ce dispositif.

Le Maire



Jean-Yves CHAPELET

